



---

## DELIBERATION N° 20/2019/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020 A 9H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT ADOPTION DU PRINCIPE D'INDEMNISATION DES USAGERS SUITE A DES GREVES SUR LE RESEAU AGGLO'BUS

Nombre de Conseillers en exercice : 30  
Nombre de Conseillers Présents : 16  
Nombre de Procuration : 7  
Date de convocation : Vendredi 22 janvier 2020

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Vote :  
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le vendredi trente-et-un janvier à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge BAFAU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire → **Procuration** à Farah KHAN - Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD – Thierry LEMKI, Conseiller communautaire → **Procuration** à Nestor GOVINDIN – Claude MORTIN, Conseiller Communautaire → **Procuration** à Serge BAFAU - David RICHE 3<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Serge SEWGOBIND - Claude PLENET, Conseiller communautaire → **Procuration** à Alex WEIMERT - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH

**ÉTAIENT ABSENTS** : Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire – Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Corine DIMANCHE

**Vu** le Code des Transports ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Loi d'orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Transport réunie en séance le vendredi 24 janvier 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances réunie en séance le mardi 28 janvier 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mardi 28 janvier 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 20/2020/CACL** relatif à l'adoption du principe d'indemnisation des usagers suite à des grèves sur le réseau Agglo'bus.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après avoir délibéré :**

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 20/2020/CACL** relatif à l'adoption du principe d'indemnisation des usagers suite à des grèves sur le réseau Agglo'bus.

**VALIDE** le principe d'indemnisation qui consiste à :

-  Réduire le tarif des abonnements mensuels proportionnellement au nombre de jour où le service a été suspendu
-  Prolonger la durée de validité des abonnements scolaires d'autant de jours que le service a été suspendu.

**VALIDE** le principe d'application de ces dispositions sur les abonnements dès le mois suivant les évènements de grève.

**AUTORISE** la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 31 janvier 2020

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINERA-HORTH**